N° 1995-0017 - domaine et administration générale - Désignation de deux représentants au sein du conseil d'orientation de Lyon-Satolas - Département développement urbain - Mission de développement - Mission déplacements -

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le conseil d'orientation de Lyon-Satolas est une structure de concertation au sein de laquelle sont examinés ou proposés les objectifs et les moyens d'une stratégie de :

- développement des équipements de la plate-forme,
- développement des réseaux aériens, ferroviaires et routiers la desservant,
- valorisation économique et d'aménagement du site.

Créé en février 1993, le Conseil d'orientation regroupe l'Etat, le conseil régional Rhône-Alpes, de conseil général du Rhône, la chambre de commerce et d'industrie de Lyon ainsi que la ville de Saint Etienne et la communauté urbaine de Lyon. Il est président par le président de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, gestionnaire de l'aéroport. La communauté urbaine de Lyon est représentée par deux élus ;

B - Propose de désigner les deux représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'orientation de Lyon-Satolas ;

Vu le présent dossier ;

Vu le résultat de scrutin ;

délibère

Désigne messieurs Christian Philip et Henri Vianay, titulaires, et messieurs Thierry Braillard et Maurice Chanavat, suppléants, en tant que représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'orientation de Lyon-Satolas.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,